



263, rue de Paris
Case 455
93514 Montreuil cdx
Tél : 01.55.82.88.00
Courriel : urif@cgt.fr

COMMUNIQUÉ

Le secrétaire de l'UD CGT 93 libéré, après une garde à vue inique. Les conditions du maintien de l'ordre qui occasionne répression et désordre, ça suffit !

Le 4 avril, à l'occasion d'un déplacement du Président de la République en Seine-Saint-Denis, les personnels de l'éducation en lutte réunis en assemblée générale et l'intersyndicale avaient décidé d'une action, afin de visibiliser leurs revendications pour un plan d'urgence pour l'éducation. Il s'agissait de se faire entendre d'Emmanuel Macron, venu inaugurer une piscine olympique qui a coûté 175 millions d'euros - la plus importante infrastructure de ce type dans le pays - au cœur du département le plus pauvre et le plus jeune de la France métropolitaine, qui subit également une véritable rupture d'égalité républicaine.

Creuser les déficits, casser le service public, pour enrichir les plus riches, il faut rompre avec cette politique aussi injuste qu'inefficace pour investir dans l'avenir du pays, son école publique, sa jeunesse, singulièrement en Seine-Saint-Denis afin d'en finir avec une injustice qui n'a que trop duré !

L'initiative conduite par des enseignants, des parents d'élèves, des lycéens et de militants syndicaux était totalement contrôlée et calme. Elle a tout de même reçu un encadrement très serré des forces de l'ordre, une nasse mobile au petit pas, jusqu'à une station de transport publique pour enjoindre à la dispersion. Le caractère disproportionné et relativement nerveux du déploiement policier, tout particulièrement des agents de la BRAV-M, n'a pas découragé les chants et les slogans revendicatifs des manifestants qui ne se sont à aucun moment départis de leur attitude pacifique.

Or, des agents de la BRAV-M ont trouvé le moyen de créer une tension et de réprimer le secrétaire de l'Union Départementale CGT 93 en l'accusant « d'outrage ». Ce que bien évidemment Kamel Brahmi conteste. S'en est suivi une garde à vue inique de 7h, avec une convocation le 11 juin prochain auprès du délégué du procureur. Cette convocation est le premier témoignage de la fragilité du dossier, car ce supposé « outrage » empreinte une procédure sans poursuite devant un tribunal judiciaire, et devrait en théorie se conclure avec un simple rappel à la loi.

Mais nous refusons toute autre chose qu'un classement sans suite et des excuses formelles. Nous allons donc engager les procédures judiciaires nécessaires pour défendre les droits de Kamel Brahmi, démontrer son innocence et obtenir la réparation de ses préjudices.

Les libertés fondamentales, le droit de manifester, de s'exprimer, de revendiquer, doivent plus que jamais être ardemment défendues. Nous dénonçons les pratiques inacceptables et systématiques du maintien de l'ordre lors de nos actions devant des lieux emblématiques tels que le stade de France ou lors des déplacements du Président ou des membres du gouvernement.

Ces pratiques sont à l'origine de tension. Elles tendent à invisibiliser les initiatives syndicales et ont pour résultat la répression des militants pacifistes.

Nous continuerons à porter nos exigences de justice, d'égalité et de progrès social.

Montreuil, le 5 avril 2024.